

Compte - rendu Sommaire de la réunion de Conseil Municipal en date du 03 avril 2014.

Présents: M REGNAULT René, Maire

Mmes BACH Fabienne, PLANCHON Rachel, GONIN Françoise, MORIN Brigitte, TOSSING Élisabeth, Mrs DAUBIGNARD Michel, FROSSARD Patrick, MIGUET Fabrice, DESTRUMEL Frédéric, GUYARD Christophe.

Secrétaire de séance : Mme TOSSING Élisabeth

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30 et fait un rappel du résultat des élections. Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Délégations du conseil municipal au maire

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal délègue au maire un certain nombre de compétences : passation des marchés, contrats d'assurance, délivrance de concessions de cimetière, d'accepter les dons et legs, fixer la rémunération et régler les frais et honoraires d'avocats, de notaires, de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme, etc..

Indemnité du Maire et des Adjointes :

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal fixe l'indemnité du maire à 17% de l'indice brut 1015 et les trois adjoints à 6.60% de l'indice brut 1015.

Indemnité du receveur municipal :

Le maire indique au conseil que le receveur fournit à la commune des prestations de conseil et d'assistance, ces prestations donnent lieu au versement d'une indemnité prévue par l'arrêté interministériel du 16/12/1983. A l'unanimité, le conseil décide d'accorder à Mme CHOUARDOT la totalité de l'indemnité prévue ainsi que l'indemnité du budget.

Délégués au SICECO (Syndicat d'Électrification) : Titulaire : PLANCHON Rachel
Suppléante : MORIN Brigitte

M le Maire rappelle les dossiers en cours, lampes de rue Chemin des 4 Bornes et 1 lampe Impasse de l'église.

Délégués au SIVOM : Titulaires : REGNAULT René et DAUBIGNARD Michel
Suppléants : MIGUET Fabrice et MORIN Brigitte

Pour 2014, les travaux voirie concernent la place de la mairie.

Délégués au SICEC (Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais) :

Titulaire : BACH Fabienne

Suppléant : TOSSING Élisabeth

Commissions :

***Aménagement du territoire/ Voirie/ Chemins Ruraux/ Bâtiments :** REGNAULT René, rapporteur : PLANCHON Rachel, membres : MORIN Brigitte, GUYARD Christophe, FROSSARD Patrick, GONIN Françoise.

***Communication/ Culture/Tourisme/Internet :** REGNAULT René, rapporteur : TOSSING Élisabeth, membres : BACH Fabienne, MIGUET Fabrice, GONIN Françoise.

***Affaires sociales : école :** REGNAULT René, rapporteur GONIN Françoise, membres : BACH Fabienne, GUYARD Christophe

Vie associative : MORIN Brigitte

Fêtes et cérémonies : BACH Fabienne, membres tout le conseil.

***Entretien et fleurissement :** REGNAULT René, membres : PLANCHON Rachel, GONIN Françoise, MORIN Brigitte

***Budget** : REGNAULT René, rapporteur : BACH Fabienne, membres : TOSSING Élisabeth, DAUBIGNARD Michel, GUYARD Christophe.

***Eau / assainissement** : REGNAULT René, DAUBIGNARD Michel, DESTRUMEL Frédéric.

***Forêt /chasse** : REGNAULT René, rapporteur ; FROSSARD Patrick, membres MIGUET Fabrice, DESTRUMEL Frédéric.

Commission communale des impôts directs :

Le conseil municipal désigne une liste de vingt - quatre contribuables pour former la commission communale des impôts directs.

Fête du 8 mai :

Rassemblement à 11 heures devant la mairie, cérémonie avec pose de gerbe au monument aux morts suivie du verre de l'amitié à la salle des fêtes.

Informations :

- Courrier concernant le Champeau est lu.
- Le conseil municipal remercie Mme Françoise TERESIAK pour le don de son écharpe d'adjoint et son insigne.
- Afin de mieux communiquer, si vous avez une adresse mail, pensez à la communiquer au secrétariat.
- Si vous êtes étudiant, âgé de moins de 24 ans, fréquentant un établissement situé hors de Châtillon sur seine dont l'enseignement n'est pas donné à Châtillon, vous pouvez bénéficier d'une aide de 100€. Vous présentez en mairie, muni d'un certificat, de scolarité et d'un RIB avant le 30 juin 2014.

Séance levée à 22 h 30.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'Ampilly le sec pour être affiché le 08 avril 2014 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Ampilly le sec, le 08 avril 2014

Le Maire
René REGNAULT